

COMMISSION ACTION CULTURELLE

INFOS PRATIQUES

DATE DE LA REUNION	HEURE	LIEU
8 mars 2022	18h30	Gare de l'utopie à Vertolaye

PARTICIPANTS

Elus présents :

- Françoise TAISNE
- Claudine RAGONNET
- Simon RODIER
- Claude ARTAUD
- Mireille PEUDEVIN
- Chantal FACY
- Andrée SARAGOSA
- Bernard BERAUD
- Pascal DAUPHIN
- Laurence FINAND GEORGE

Techniciens

- Julia FOLCHER
- Jérôme BRU
- Céline BOUTELOUP
- Cécile BREUIL
- Carole FAYET (service vie associative)

Excusés

- Corinne MONDIN
- Agnès MOILIER
- Hélène KONIRSCH
- Didier LIENNART (VP Vie associative)

ORDRE DU JOUR

- Rapports d'activités 2021 des services :
 - o Lecture publique et ludothèques
 - o Programmation culturelle
 - o Patrimoine (reporté en avril)
 - o Enseignement musical
- Instruction des demandes de subventions « culture » pour 2022
- Questions diverses

DOCUMENTS JOINTS

- Diaporama présenté lors de la commission
- Tableau d'analyse des demandes de subventions

Rapports d'activité :

- **Service Lecture Publique** : Présentation : **Julia Folcher**, cf. diaporama

Chantal Facy s'interroge sur les actions qui pourraient être proposées afin de soutenir les réfugiés ukrainiens, et faciliter leur intégration.

Céline Bouteloup rappelle que les médiathèques sont des lieux d'accueil pour les CADAs, et Julia Folcher informe la commission qu'une des bibliothécaires parle ukrainien.

- **Service Culture** : Présentation : **Jérôme Bru**, cf. diaporama

Jérôme Bru explique à la commission, qu'après un an d'expérience sur son poste, il lui semble fondamental de davantage faire ensemble, EPCI/communes/associations/personnes ressources, pour que les projets aient davantage de sens.

Simon Rodier confirme que cette synergie est nécessaire, et encourage les membres de la commission à faire appel aux services : cela peut aider les élus communaux à rompre l'isolement qui peut être ressenti, et les agents d'ALF peuvent également être source de conseils.

Il est proposé que la prochaine réunion de la commission porte sur les projets EAC pour l'année 2022-23, et sur les modalités de partenariat culturel entre la communauté de communes et les communes.

- **Service Enseignement musical** : Présentation : **Cécile Breuil**, cf. diaporama

Simon Rodier explique qu'il va prochainement être en contact avec le directeur du collège de la Chaise-Dieu qui a entendu parler de la volonté de la commission de valoriser la section musique du collège. Il interroge la commission sur ses attentes exactes > il convient de voir ce qui peut être proposé par le collège : représentation en première partie d'un spectacle à Montpeloux (ou ailleurs), master class pour les élèves en public, échange avec l'antenne enseignement musical d'Arzac...

Instruction des demandes de subventions « culture » pour 2022

Présentation : Jérôme Bru, cf. diaporama

A titre liminaire, Céline Bouteloup effectue quelques remarques générales sur le cadre réglementaire lié aux subventions. Il est rappelé que leur attribution, au sein du pôle, se fait dans un cadre défini lors de la précédente mandature, selon des critères explicites et publics que la commission a confirmés lors de sa précédente séance.

Jérôme Bru présente ensuite à la commission une analyse des différentes demandes de subventions « culture » introduites par les associations et partenaires pour l'exercice 2022.

Il commente chaque projet, rappelle leur inscription dans le cadre défini, fait référence, pour mise en perspective, au montant de subvention versé les années antérieures et fait part à la commission d'une proposition de montant pour 2022.

Certaines demandes sont source d'échange et d'interrogation au sein de la commission et considérées comme irrecevables au regard des règles définies :

- **Lez'arts** : la demande relève du soutien à la pratique artistique et pas des missions culturelles de la Communauté de communes, prérequis pour être éligible à une demande de financement ;

- **Comité des Fêtes de Viverols** : toute entière axée sur la convivialité, la demande ne relève pas des missions culturelles de la Communauté de communes mais de la politique d'animation
- **Arnica** : la commission estime que la demande relève de la politique d'animation et donc, éventuellement, de la commune d'Ambert
- **Ambert côté jardin** : la demande est arrivée hors délais (le 7 mars pour une date limite fixée au 5 janvier) ; par ailleurs, la commission estime que le rôle d'ALF n'est pas de subventionner les communes. Il apparaît plus opportun, de travailler avec elles dans une logique de partenariat dans le cadre de la saison culturelle communautaire. Dès lors, cela demande un travail en amont, lors de l'année N-1. Dans le cas d'Ambert, Céline Bouteloup propose à la commission de privilégier des partenariats permettant de mettre à profit le nouvel équipement Ambert en Scène. Cette proposition semble pertinente à la commission. Julia Folcher rappelle également la présence de la médiathèque à « Ambert côté jardin » (présentation des collections autour du thème du jardinage, de la grainothèque et atelier fresque participative avec des origamis >> 2 agents mobilisés pendant 8h), et Céline Bouteloup ajoute que généralement d'autres services d'ALF interviennent également, sur le compost, le tri, l'environnement.... La commission pense qu'ALF pourrait valoriser le temps de travail de ses agents lorsqu'ils interviennent dans le cadre de manifestations d'initiative ambertoise du type *Ambert côté jardin*.

Hors des questions de recevabilité, d'autres demandes appellent des observations et des interrogations :

- **Alter-Echos** : Chantal Facy alerte la commission sur le parti-pris de certaines thématiques et Simon Rodier explique qu'il partage l'avis de Chantal Facy. Céline Bouteloup informe la commission du fait que le Parlement vient d'instituer l'obligation de signature d'un « contrat » portant sur les valeurs républicaines lors de toute demande de subvention (<https://www.associatheque.fr/fr/focus-contrat-engagement-republicain.html>). Ce contrat d'engagement républicain sera mis en place par le biais du Cerfa servant aux demandes de subvention.
- **Cinéclub** : Le dossier de demande de subvention n'explique pas clairement les projets 2022; de surcroit le bilan financier 2021 comme le prévisionnel 2022 sont nettement bénéficiaires...
La commission reconnaît que le Cinéclub porte une belle programmation. Après échanges, elle considère recevable la demande mais ne peut déterminer le montant à allouer qu'en fonction du dossier déposé notamment dans un souci d'équité vis-à-vis des autres assos qui ont pris la peine de compléter sérieusement le dossier. Par contre, il faudra bien informer l'association des raisons ayant poussé ALF à baisser leur subvention, et éventuellement les aider l'an prochain pour monter leur dossier.
- **Passeurs de Mots** : Julia Folcher et Céline Bouteloup souhaitent que l'association valorise mieux le travail réalisé grâce aux bibliothécaires d'ALF pour l'association quand des actions PDM sont réalisées sur leurs heures de travail.
- **Unipop** : la demande comporte deux projets qui ne semblent pas rentrer dans les champs d'intervention d'ALF : le soutien financier pour la location de locaux et l'acquisition d'un logiciel (qui relèvent de l'administration générale de l'association) et la création d'un centre documentaire dont les objectifs apparaissent déjà remplis par le réseau des médiathèques. Dès lors, la commission considère que ces projets ne rentrent pas dans le champ des subventions culture de la communauté de communes, elle souhaite en informer l'Unipop, afin que l'an prochain, leur demande concerne exclusivement des actions subventionnables comme les conférences débats. Néanmoins, au regard des montants autrefois attribués à cette association et afin de ne pas mettre l'association trop en difficulté par une baisse trop brutale de financements, la commission entend continuer à la soutenir par l'attribution d'une subvention. La commission souhaite que le service culture rencontre l'Unipop pour leur rappeler le positionnement d'ALF, leur conseiller d'aller dans des communes qui mettent à disposition les locaux gratuitement, et de prendre

RDV avec Julia Folcher pour un accompagnement technique sur leur centre de documentation, et étudier les liens à faire avec le réseau des médiathèques.

- **Auzel'la culture** : l'enveloppe disponible ne permettant pas d'attribuer le financement souhaité, la commission propose de compléter celui-ci en prenant en charge un spectacle. Elle considère important qu'ALF puisse proposer des spectacles lors de temps forts culturels organisés dans des communes : cela donne du sens, et permet d'attirer de nouveaux spectateurs.
- **Livradoué dansaires** : Céline Bouteloup explique qu'elle a été sollicitée par Eric Cournut, qui gère le programme Leader, afin de valoriser une partie de la subvention d'ALF au Festival sur leur projet d'aménagement du site pour leur permettre d'obtenir des fonds Leader sur ce projet. Chantal Facy explique qu'à son avis le cofinancement public pour Leader devrait être versé par la commune. La commission ne souhaite cependant pas bloquer l'octroi de subventions européennes sur ce projet et est donc favorable à la proposition de valoriser une partie de la subvention à cette intention.

De manière générale, la commission demande :

- **Que le service culture informe systématiquement les mairies quand ALF organise un spectacle en partenariat avec une association de la commune, et en mettant en avant le fait qu'il s'agit d'une « aide en nature » à l'association**
- **Qu'ALF informe les mairies des subventions qu'elle a attribuées et refusées (avec les motifs de refus) sur leur commune.**

Jérôme Bru fait remarquer la grosse concentration des festivals sur la deuxième quinzaine de juillet, voir sur le même week-end, et suggère d'en informer les associations pour éventuellement les inciter à décaler certains festivals.

>> la commission valide le fait d'attirer l'attention des associations sur ce fait.

Questions diverses

Andrée Saragosa explique qu'elle a été interrogée par la mairie de Saillant afin de savoir qui devait s'occuper des poubelles du site de Montpeloux hors saison.

Simon Rodier explique qu'il y a déjà eu des échanges avec la mairie sur ce sujet, qu'ALF se charge des poubelles pendant la belle saison, mais que la communauté de communes ne peut pas demander à un agent d'Ambert de monter exprès à Saillant pour s'occuper des poubelles hors saison. Un mail sera fait à la mairie en ce sens.